

## Le conseil départemental et l'Office National des Forêts investissent pour la préservation et la valorisation des forêts de Loir-et-Cher

Le jeudi 4 avril, à l'occasion d'une inauguration de mobilier forestier au carrefour de Chambord, au cœur de la forêt domaniale de Boulogne, le conseil départemental et l'Office National des Forêts (ONF) reconduisent le partenariat scellé en 2021 en faveur de la préservation et de la valorisation des forêts du département. L'objectif de cet évènement est de mettre en lumière les actions concrètes réalisées grâce à la collaboration fructueuse entre le département et l'ONF et d'officialiser, par la signature d'une nouvelle convention, le renouvellement de ce partenariat pour la période 2024-2026.



Suite à la période de confinement liée à la Covid-19, l'Office National des Forêts (ONF), chargé de la gestion durable des forêts publiques, a constaté que les mobiliers installés sur les aires d'accueil et les principaux carrefours forestiers était inadaptés aux attentes croissantes du public adepte d'un accès gratuit à la nature. Partageant ce constat, le conseil départemental, activement engagé pour la préservation du patrimoine naturel et la promotion d'un tourisme responsable au sein des magnifiques forêts domaniales, a décidé en 2021, au travers de l'établissement d'un partenariat triennal, de développer une politique de valorisation des espaces forestiers loirs-et-chériens accessibles au public.

D'un côté, le département attribue deux subventions annuelles :

- l'une, de fonctionnement, d'un montant de 10 000 € pour l'entretien des aires d'accueil, la sécurisation des circuits de randonnée (élagage des arbres dangereux) et le ramassage des déchets dans toutes les forêts domaniales du département ;







- l'autre, d'un montant de 20 000 € en investissement pour le remplacement des mobiliers sur les aires d'accueil, les carrefours emblématiques et les parcours de randonnée. Cette somme a permis d'améliorer l'accueil du public dans les forêts domaniales de Blois, Lamotte-Beuvron, Russy, Boulogne et Montrichard (remplacement de bancs et tables-bancs par des mobiliers plus confortables pour les visiteurs, installation d'ombrières, de barres d'attache pour les chevaux, de range-vélos et de balises réglementaires pour contribuer à la sécurité dans les espaces forestiers, de panneaux informatifs pour présenter la biodiversité des mares forestières, des ornières et des airs, ainsi que les différents parcours de randonnée (pédestre, équestre, VTT, cyclotouristique), rénovation des abris forestiers avec des matériaux de qualité, intégrés harmonieusement dans le milieu forestier).

Ce financement permet également de valoriser les activités sportives et de sensibiliser le public à la biodiversité présente en forêt, grâce à des programmes annuels co-construits entre l'ONF et le département.

De son côté, l'ONF, au titre de son expertise qui s'étend de la préservation de la biodiversité à la sensibilisation du grand public à l'environnement forestier, a officiellement autorisé le département à inscrire des itinéraires de randonnée dans les dispositifs en faveur des sports de nature,

- d'une part dans le <u>plan départemental des itinéraires de promenade et de</u> <u>randonnée (PDIPR)</u>, visant à protéger le patrimoine des chemins et à valoriser la randonnée ;
- d'autre part dans le <u>plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)</u>, favorisant le développement maîtrisé des sports de nature.

« Dans le département de Loir-et-Cher, la forêt occupe plus de 205 000 hectares et représente près d'un tiers de sa superficie totale. Cela en fait le département le plus boisé de la région Centre - Val de Loire. Ce partenariat exemplaire entre le département et l'ONF contribue à la préservation de nos forêts et à l'épanouissement des activités de plein air. » a déclaré Philippe Gouet, président du conseil départemental.

Suite au bilan positif des actions menées entre 2021 et 2023, le département de Loir-et-Cher a réaffirmé ses priorités et s'est prononcé en faveur d'un nouveau partenariat triennal (2024-2026) avec l'Office National des Forêts (ONF).

Ce partenariat ambitieux se concentre sur trois axes majeurs :

- favoriser l'accueil du public en forêts, notamment pour la pratique des sports de nature : les itinéraires de randonnées continueront d'être aménagés, sécurisés et valorisés ;
- répondre aux enjeux environnementaux : des actions de développement des connaissance des espèces, de restauration écologiques et des mesures de conservation , coconstruites avec les agents de l'ONF, seront mises en place ;
- poursuivre l'entretien des accotements des routes départementales : l'ONF s'engage à maintenir la végétation le long des routes départementales, contribuant ainsi à la sécurité et à l'esthétique des voies.

Le soutien financier du département à l'ONF reste inchangé.

- Le programme 2024 prévoit notamment :
  des aménagements complémentaires sur les ai
- des aménagements complémentaires sur les aires d'accueil des forêts domaniales de Blois, Boulogne et Montrichard ;
- l'identification des enjeux environnementaux dans la forêt de Russy, avec une planification d'actions spécifiques en faveur des espèces menacées.

Les programmes prévisionnels 2025 et 2026 viseront plus particulièrement la forêt domaniale de Lamotte-Beuvron.

« Je suis ravi de renouveler aujourd'hui cette convention entre le département de Loir-et-Cher et l'Office National des Forêts pour les trois prochaines années. Un moment qui prolonge notre collaboration et témoigne de notre engagement commun envers la préservation et la valorisation de nos espaces forestiers, véritables joyaux de notre département. » a conclu Philippe Gouet.

